Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_31-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-31
Objet : Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la prévention des violences intrafamiliales – AAVVIF – Subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

L'association AAVVIF œuvre sur le territoire communautaire pour les activités de prévention des violences et l'accompagnement des victimes.

Les modalités partenariales définies avec cette association permettent de soutenir les attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de prévention des violences intrafamiliales et d'accès aux droits des victimes.

Au titre de ses compétences « action sociale d'intérêt communautaire » ainsi que la « création et gestion de maison de services au public », la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des dispositifs permettant la prévention des violences et l'accompagnement des victimes.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2026, le soutien suivant à l'association AAVVIF pour le déploiement des services :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2026
AAVVIF	Accompagnement des victimes de violences intrafamiliales	1 000 €

Les crédits correspondant aux montants de la subvention fléchée ci-dessus ont été inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations locales œuvrant en matière de prévention de violences intrafamiliales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 1 000 euros au titre de l'exercice 2026 à l'association AAVVIF ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)